



## SOMMAIRE

p.1 Rappels réglementaires

p.2 Les cimetières : gestion historique et culturelle

p.3 L'entretien des cimetières : changement de pratiques

p.4 La gestion écologique des cimetières alsaciens

### CONTACT :

Laurent MERGNAC

laurent.mergnac@sdea.fr  
Mission Eau SDEA - Secteur du Bassin de la Souffel  
Tél. 03 88 19 29 16



[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

## EDIT'EAU



*L'évolution de la réglementation relative aux produits phytosanitaires impose aux communes une remise en question de leurs pratiques d'entretien des espaces verts et de la voirie.*

*En Alsace, les premières réflexions sur la réduction des produits phytosanitaires ont débuté dans les années 2000. Les retours d'expériences ont permis une appropriation de la démarche vers le Zéro Pesticide dans de nombreuses communes.*

*La Loi Labbé, du 6 février 2014, renforce les obligations des collectivités en matière de réduction des produits phytosanitaires. Des interdictions d'usage seront effectives au 1er janvier 2017. Les efforts réalisés depuis des années nous permettront de passer ce cap plus facilement. Toutefois, certains sites restent problématiques à entretenir sans produits phytosanitaires, les cimetières en sont le plus bel exemple. C'est pourquoi cette édition du SEV'infos est entièrement consacrée à ce sujet.*

Gérard ADOLPH,  
Président de la Commission  
Eau et Assainissement  
Vice-Président de la CCRMM



## RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

ARRÊTÉ

28 NOV. 2003

### Protection des pollinisateurs

**Interdiction des traitements insecticides et acaricides pendant la période de floraison** et pendant la période d'exsudats sur tous les peuplements forestiers et sur toutes les cultures visitées par ces insectes, en vue de **protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs** (relatif aux insecticides et acaricides à usage agricole).

ARRÊTÉ

12 SEPT. 2006

### Bonnes pratiques

Précisions des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires afin de **protéger l'utilisateur, le consommateur et l'environnement** (pollutions diffuses et ponctuelles). Introduction

de la notion de **Zone Non Traitée** (distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors du traitement) et de **délaï de retour sur zones traitées** (interdiction d'accès à la parcelle traitée durant une durée minimale).

ARRÊTÉ

21 JUIN 2011

### Réglementation d'usage

Réglementation de l'utilisation des produits phytosanitaires dans des **lieux fréquentés par le public ou des personnes vulnérables** (écoles, hôpitaux, maisons de retraite). Il est

**interdit**, selon le cas, d'**utiliser des produits dangereux (toxique, nocif, irritant..)** et seuls sont autorisés les produits dispensés de tout classement toxicologique. Cet arrêté précise aussi les règles d'organisation en cas de traitement (balisage de la zone, interdiction d'accès, information du public).

LOI LABBE

6 FÉV. 2014

### Interdiction d'usage

La **loi Labbé** renforce les réglementations précédentes et contribue à inciter à la mise en place d'une démarche zéro pesticide : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État,

les **collectivités locales** et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts.

Cette loi a été modifiée par la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** du 17 août 2015 :

**Date de mise en oeuvre :** l'échéance concernant l'**interdiction aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces communaux (hors produits de biocontrôle, produits AB et à faibles risques) **est avancée au 1er janvier 2017.**

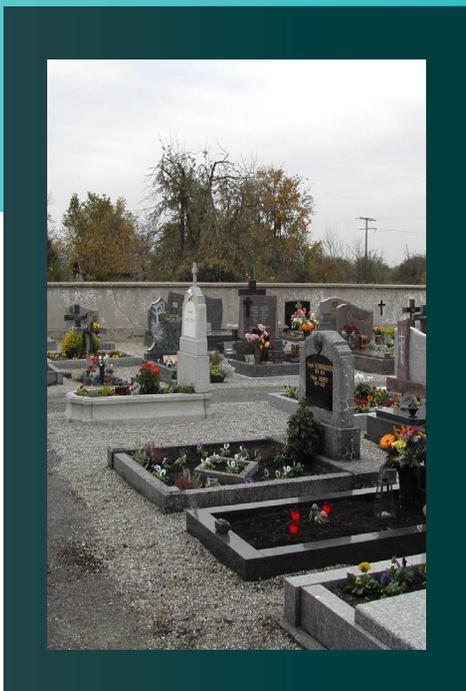
**Interdiction d'usage :** l'**interdiction d'usage** ne s'appliquera pas uniquement pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, mais **également à la voirie.**

Cette réglementation s'accompagne d'une **interdiction de l'utilisation par les particuliers des produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2019.** Les décrets d'application ne sont toutefois pas encore parus.

# LES CIMETIÈRES

## GESTION HISTORIQUE ET CULTURELLE

*Entre tradition culturelle et protection de l'environnement, le désherbage du cimetière est souvent le casse-tête des communes. Lieu de recueillement, la flore spontanée y est souvent mal perçue. De plus, cet espace est souvent très minéralisé avec des conceptions peu compatibles avec le Zéro Pesticide.*



*La gestion des cimetières est une compétence communale depuis 1804 (sécularisation des cimetières par Napoléon). Au cours du siècle dernier, l'aménagement gravillons/ciment fait disparaître les zones engazonnées ou arborées des cimetières d'antan. Ces conceptions induisent un entretien important avec des aménagements peu compatibles avec le Zéro Pesticide.*

### ■ CONTEXTE HISTORIQUE

La localisation des cimetières a évolué au fil des temps. D'abord situés à côté des églises, ils sont déplacés en périphérie des communes à partir du 18<sup>ème</sup> siècle pour des questions de santé publique. Ils changent également de gestionnaires à partir de 1804 : les communes se voient confier leur entretien.

D'aspect plutôt champêtres, **les cimetières évoluent vers une minéralisation** des allées et des tombeaux.

Le développement des produits phytosanitaires après la seconde guerre mondiale facilite la gestion de ces lieux, avec un usage des désherbants qui se généralise durant les années 1970. Le Conseil Général de Dordogne a montré que **les cimetières pouvaient représenter jusqu'à 1/5<sup>ème</sup> de la consommation totale de pesticides** des communes, une part non négligeable !



Cimetière de Rennes avant/après les années 70  
Début de l'usage des désherbants  
(© Service Espace Vert de Rennes)

### ■ DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

L'évolution des réglementations relatives aux produits phytosanitaires et la prise en compte des impacts de ces produits sur la santé et l'environnement **font évoluer les pratiques vers le Zéro Pesticide à partir des années 2000**, en France.

Toutefois, les aménagements historiques des cimetières : allées de graviers, espaces inter-tombes perméables, caniveaux et autres, sont parfois incompatibles avec les techniques alternatives actuelles : espaces de passage trop réduits, temps de travail, etc.



La **perception des passants est également un frein au changement** de pratique ... tant que de nouveaux aménagements ne sont pas mis en oeuvre.

### ■ UN ESPACE «VERT»

Grâce aux modifications des pratiques et à la prise en compte des enjeux environnementaux par le grand public, les cimetières deviennent petit à petit **des espaces verts à part entière**.

Leur surface au sol conséquente au sein d'une commune en fait, souvent, le premier lieu d'accueil de la biodiversité. Les cimetières deviennent donc **un lieu de promenade et un corridor écologique pour la faune et la flore**. De plus, la présence de végétation et de nature apporte une impression de sérénité plus appropriée à ce lieu de recueillement.



Cimetière d'Erstein Sud

### POUR ALLER PLUS LOIN

Certaines communes (telles que Niort) **mettent en œuvre des chartes permettant d'avoir des cimetières naturels en tout point** (soins au défunt, cercueils et accessoires, fleurissement des tombes et entretien du cimetière).

Pour compléter votre information, vous pouvez consulter les documents sources du SEV'infos :

- De la conception à l'entretien du cimetière communal, DRAF Bretagne
- Entretien des espaces publics sans pesticide, c'est possible !, Loiret Nature Environnement, p.12
- Flandin J. (2015), guide de conception et de gestion écologique des cimetières, Natureparif, p.76
- Un cimetière naturel à Souché, Ville de Niort, p.58
- Objectif Zéro Pesticide dans les cimetières méditerranéens. Actes de la journée régionale (2012), SMAGE des Gardons

# L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES

## CHANGEMENT DE PRATIQUES

Réduire, voire stopper l'utilisation de produits phytosanitaires dans les cimetières est possible grâce à de multiples techniques alternatives, qui apportent des solutions adaptées à chaque contexte. Le réaménagement est également un outil indispensable !



1

Minéralisation inter-concessions et esthétique des cimetières, Versailles



2



3

Le changement de pratiques vers le Zéro Pesticide requiert une adaptation des techniques de désherbage mais aussi une réflexion sur la conception du cimetière.

### ■ ENTRETIEN ALTERNATIF

Les techniques de désherbage préventives et curatives sont à mettre en oeuvre sur les différents espaces à désherber :

- **Allées imperméabilisées** : le désherbage n'est pas nécessaire si elles sont en bon état. Dans le cas contraire, les herbes qui s'installent peuvent être éliminées par arrachage, balayage ou désherbage thermique,
- **Allées meubles** : les herbes indésirables peuvent être éliminées manuellement, en ratissant ou avec un outil mécanique. Autre alternative : **l'enherbement** (photo 1 à Strasbourg),
- **Espaces entre les tombes** : élimination des herbes en les arrachant, coupant ou grâce au désherbage thermique. Dans ces espaces, **les plantes couvre-sols sont à privilégier** pour réduire le nombre d'intervention, ou l'imperméabilisation (photo 2 à Versailles),
- **Massifs, pieds d'arbres et pieds de murs** : éviter de désherber en installant **un paillage ou des plantes couvre-sols** (sédum, petite pervenche, verveine nodiflore, trèfle rampant, etc.).

### ■ RÉFLEXIONS POUR LES AMÉNAGEMENTS FUTURS

La prise en compte des difficultés rencontrées permet de faciliter le désherbage futur :

- **Privilégier les allées rectilignes** : pour faciliter l'entretien (éviter de créer des espaces découpés, aux formes variées) et permettre la circulation des engins d'entretien,
- **Eviter de multiplier les allées secondaires** : pour limiter les interventions. Il est possible de les enherber en prévoyant une portance suffisante,
- **Espacer les tombes** : pour permettre le passage d'une tondeuse. Les semelles tombales peuvent également être accolées,
- **Aménager des espaces végétalisés** : la présence de végétaux améliore l'aspect esthétique du site et contribue à la tolérance des passants aux herbes spontanées (photo 3 et 4 à Versailles).



Entrée du cimetière des Gonards, Versailles  
(© Direction des Espaces Verts Versailles)

## Zoom

### La communication : point clé d'une gestion écologique des cimetières

- **Elus** : journée d'information, présentation des pratiques en expliquant les investissements et l'amélioration du cadre de vie,
- **Agents techniques d'entretien** : journée technique de démonstration et de formation, visite de collectivités appliquant la démarche Zéro Pesticide, implication dans la mise en oeuvre et le choix du matériel,
- **Professionnels du funéraire** : sensibilisation sur la démarche engagée et les modifications d'entretien pour une prise en compte lors de leur travail,
- **Usagers** : communication via les journaux locaux, les sites internet, les panneaux d'informations et journée d'information / visite de site.

### Panneaux installés dans les cimetières de Strasbourg et de Niort



(© Ville de Niort)

# LA GESTION ECOLOGIQUE DES CIMETIÈRES : EXEMPLES ALSACIENS

## DES COMMUNES VOLONTAIRES



Erstein : stickers sur les voitures de la ville

## Zoom

### EXEMPLES EN FRANCE

Plusieurs cimetières en France sont labellisés **EcoJardin**. Ce label est une référence de gestion écologique des espaces verts accueillant du public :

- 2012 : Versailles
- 2014 : Cherbourg-Octeville, Fontainebleau, Rennes et Nantes

Sans distinctions particulières, d'autres villes ont aussi mis en oeuvre le Zéro Pesticide dans les cimetières : Angers, Courbevoie, Grenoble, Montreuil, Niort, Strasbourg, plusieurs communes du Limousin (liste non exhaustive).

Les 99 communes distinguées **3 libellules en Alsace gèrent également leurs cimetières de façon naturelle**.

### ET AILLEURS ...

L'Europe du Nord est réputée pour ses cimetières où **la nature est intégrée à l'aménagement et où la végétation spontanée est bien tolérée** : Suède, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, etc.



Cimetière de Lasne, Belgique  
(© gestiondifférenciée.be)

### ■ STRASBOURG

Le Zéro Pesticide est effectif à Strasbourg depuis 2008, sauf sur les cimetières où la problématique de gestion est complexe.

Chiffres clés du service funéraire :

- **50 agents**
- **9 cimetières** (50 ha et 55 000 concessions)
- **3000 arbres**
- **24 km de haies** (2450 tronçons)
- **7 ha de gazon** (900 tronçons)
- **17 ha à désherber**

Plusieurs expérimentations de techniques alternatives ont été testées pour débiter. Le service funéraire a choisi **l'utilisation de désherbeurs thermiques** (photo 1) équipés compatibles avec l'espace inter-tombes de 30 cm et **la rénovation des allées vers de l'enherbement pour privilégier la tonte** (photo 2).



1

La végétalisation des cimetières a fait l'objet **d'un plan de communication spécifique** pour sensibiliser les usagers au passage du minéral vers une nature plus spontanée.

Aujourd'hui **des solutions techniques pérennes sont toujours recherchées** sur les zones difficiles d'entretien que sont **les espaces inter-tombes**.



2

### ■ ERSTEIN

Les 2 cimetières d'Erstein tout comme le reste de la commune sont en Zéro Pesticide depuis 2009.

Chiffres clés :

- **1 agent dédié sur les 14 du service espaces verts**
- **2 cimetières**
- **1870 concessions sur 2,6 ha**

Le « nouveau » cimetière, créé à la fin des années 70, est un **cimetière paysager**. **Sa conception très végétale a facilité l'acceptation du vert.**



Les surfaces gravillonnées sont gérées **en régie avec un désherbeur mécanique**, une opération « binage » peut être réalisée en cas de fort développement de pissenlit, etc. Une fois pas mois **un désherbage thermique est fait par un prestataire**.

Les zones pavées et les pelouses sont **tondues**. **Le mulching est pratiqué** sur les zones engazonnées.

Des talus ont été semés de **prairies fleuries** il y a quelques années. Désormais **une flore plus naturelle a pris le dessus et est fauchée 2-3 fois par an**.

**Un plan de communication** important a été déployé : panneaux expliquant la démarche dans chaque cimetière, flyers, articles dans le bulletin municipal, stickers sur les véhicules de la commune, etc.

**Une réflexion sur la conception** est en cours pour limiter l'entretien : écosol en bordure de muret ou végétalisation.

# SEV'INFOS

n°2 Novembre 2015

Édition diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

### CONTACT :

**Laurent MERGNAC**  
laurent.mergnac@sdea.fr  
Mission Eau - Secteur Bassin de la Souffel  
Tél. 03 88 19 29 16

[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur Souffel  
Espace Européen de l'Entreprise  
1 rue de Rome - 67013 STRASBOURG Cedex  
Directeur de la publication : Valérie Koch  
Conception : SDEA, SIPEP-Merxheim  
Gundolsheim, Ville de Mulhouse  
Photos : Missions eau, Fredon Alsace  
Impression : SDEA  
Tirage : 60 exemplaires  
Dépôt légal et / ou N° ISSN : en cours



MISSION EAU  
zones pilotes